

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN LIGNE DES CANDIDATS PARCOURSUP

Les pièces obligatoires à téléverser dans tous les cas :

- Votre attestation CVEC (Contribution vie étudiante et de campus, à obtenir sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)
- Votre autorisation d'inscription délivrée par Parcoursup (à retrouver dans votre espace Parcoursup, "onglet admission" puis, sur la gauche, à côté de vœux, "attestation")
- Bacheliers 2025 : votre relevé de notes de baccalauréat (pas une capture d'écran)
- Bacheliers antérieurs : votre relevé de notes de baccalauréat ET votre diplôme du bac
- Une pièce d'identité officielle (carte nationale d'identité, passeport)
- **Une photographie récente** (moins de 6 mois) **au format officiel** (pas de selfie ou de photo de vacances)
- Votre attestation de participation à la journée défense et citoyenneté, ou dans le cas où vous ne l'avez pas encore effectuée, votre attestation de recensement.

Pièces obligatoires à téléverser en fonction de la situation dont vous relevez :

- Si vous vous inscrivez dans une formation en apprentissage : votre contrat d'apprentissage
- Le cas échéant, justificatif de statut pupille de la nation, ou de statut réfugié, ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire, ou de statut de demandeur d'asile de l'OFPRA.